

CAAP

Bulletin du Comité
des Artistes-Auteurs Plasticiens
21, rue Rodier 75009 Paris
Tél. / Fax : 01 44 53 01 69
L'info Noir/blanc - N° 12
juillet/août 1998

L'info Noir/blanc 12

Censure

SOMMAIRE

• Silence et solitude

A propos de l'incapacité de notre institution de tutelle à intervenir sur le champ de l'art contemporain quand il s'agit de le défendre sur la place publique.

pages 2 et 3

• Tribune libre

Un texte de Daniel Schlier, dont une œuvre a récemment été mis à l'index par le Front National

pages 4

• Evitez les conflits avec le Ministère de la culture

Exerçant sa lenteur et son dédain, le ministère laisse une décision de justice s'enlisser...

pages 5

• Ecole d'art, suite...

Compte rendu d'une enquête réalisée par trois étudiants de l'école d'art de Strasbourg auprès des autres écoles...

pages 6 et 7

• Précisions

Monsieur Pierre Cochard, directeur-adjoint de l'école d'art de Cambrai, nous fait parvenir quelques précisions concernant le devenir de cette école.

• Brèves

Une dégustation poujadiste

pages 8

Ce que nous payons aujourd'hui, ce n'est pas seulement le délire ou la paranoïa réactionnaire de quelques élus, c'est aussi le résultat d'un bilan particulièrement négatif. Celui du travail qui, depuis quinze ans, aurait dû être effectué sur le terrain auprès du public et des citoyens, par des responsables institutionnels dont c'était la mission...

Pour promouvoir son parc installé sur le Parvis de la Défense durant la Coupe du monde de football, Nike a lancé une campagne constituée notamment d'une série d'affiches empruntant délibérément des slogans et un graphisme digne des grands moments du totalitarisme (qu'il soit nazi, fasciste ou stalinien m'importe personnellement assez peu).

Bien que de courte durée, cette campagne a soulevé un certain émoi. De nombreuses personnes ont vivement réagi ou émis de sérieuses réserves (que ce soit dans la presse quotidienne ou dans la presse spécialisée), contre l'utilisation pour le moins douteuse de pareils symboliques pour promouvoir un sport (et une marque). Sport par ailleurs régulièrement critiqués pour les débordements violents et les idéologies qu'il véhicule, de fait... Rassurez-vous, mon intention n'est pas de m'étendre plus que nécessaire sur cette manifestation mondiale et sportive (elle est d'abord l'une avant d'être l'autre), mais de saisir l'occasion qui m'est donnée pour faire une petite remarque « comportementale ». Nous sommes donc les premiers à réagir et à nous élever, parfois avec virulence, contre des faits, des actes et des prises de positions que nous considérons idéologiquement malsaines, déplacées ou dangereuses. Nous exprimons des réserves, des critiques et le cas échéant notre refus lorsque nous le jugeons nécessaire... Et à une époque où l'utilisation et le détournement de propos, d'images et de symboles, souvent à des fins mercantiles, amène régulièrement à une confusion du sens, c'est un principe de vigilance qui me semble tout à fait légitime.

Une fois ce principe acquis, il ne faut pas être très intelligent pour comprendre dans quelle position s'est retrouvé le maire de Rabastens au mois de Juin dernier. "Le Maire de Rabastens (Tarn), en sa qualité de responsable de l'ordre public sur la commune.

- Considérant l'absence d'information sur la nature et le contenu de l'exposition de l'Atelier VAN LIESHOUT.

- Au vu des symboles qui sont développés (comportements, violence, armes, alcool, drogue, sexe) qui heurtent profondément la population.

- Considérant qu'il ne s'agit là non d'une interpellation artistique mais d'un acte de provocation délibéré vis-à-vis des rabastinois et de la société en général, et que cette exposition est en totale contradiction avec les actions de prévention de la délin-

quance développée tant au niveau national que local.

- Considérant le danger que peut présenter le stockage de certains produits.

ARRETE

Article 1^{er} : l'exposition Van Lieshout sera interdite sur le territoire de la Commune, à compter du lundi 8 juin 1998, 14 heures. (Etc.)"

Pour mieux comprendre il me semble nécessaire d'apporter quelques précisions sur le contenu de l'exposition :

"L'atelier Van Lieshout avait installé sur la promenade de Rabastens trois conteneurs : l'un transformé en fabrique d'alcool, un deuxième en atelier d'armes et un dernier en cuisine intégrée. Une autre œuvre, une chambre cosuée sur roulettes, baptisée "le baisodrome" était exposée dans un musée et une Mercedes, surmontée d'une mitrailleuse, circulait dans les rues." (AFP juin 98)

Il n'est naturellement pas question ici de soutenir la décision du Maire, l'acte de censure n'étant pas tolérable. Mais de profiter de cette occasion (malheureuse) pour affirmer une nouvelle fois que nous sommes dans une impasse...

Quoi qu'en pensent certains, un artiste est avant tout citoyen et donc responsable. Si son travail l'amène naturellement à la création et à l'exposition de travaux sensibles tels que ceux-ci, alors il est aussi de sa responsabilité de

faire en sorte que son œuvre ne soit pas perçue comme "de la provocation délibérée" mais bien comme "une interpellation artistique" (pour reprendre les termes du Maire). Et comme il n'est pas question non plus d'encourager une quelconque autocensure, ne serait-ce même que l'idée d'une auto-censure, et bien cela nous amène tout naturellement à nous interroger sur le rôle des médiateurs.

Il serait bon qu'enfin, nos partenaires prennent réellement conscience de leur responsabilité.

Etre commissaire d'une exposition, et particulièrement d'une manifestation comme celle qui devait se dérouler à Rabastens, ce n'est pas seulement inviter un artiste et envoyer des cartons d'invitation, c'est aussi être capable de faire un travail en amont, aussi colossal soit-il, auprès de toutes les personnes concernées, afin d'éviter ce genre d'écueil.

Les organisateurs de cette exposition tout comme les responsables de la communication de Nike, pourront toujours se justifier, invoquer un malentendu ou hurler à la censure, c'est trop tard. C'est encore une fois trop tard, et nous sommes tous perdant, et les artistes d'abord...

Edito

Silence et solitude

Les artistes, encore une fois, ne peuvent que remarquer la prudence ou l'incapacité de leur institution de tutelle à intervenir sur le champ de l'art contemporain quand il s'agit de les défendre sur la place publique.

Lors de la campagne des élections régionales, le Front national s'est emparé des arts plastiques comme emblème d'une culture élitiste, incompréhensible, affairiste et immanquablement de gauche.

Des œuvres de Daniel Schlier, Jean-Luc Vilmoth, Daniel Pontoreau, Mark di Suvero, Dubuffet et bien d'autres, appartenant ou non à des FRAC, ont ainsi été reproduites dans les programmes électoraux et les tracts de ce parti dans chaque région, et ceci bien entendu au mépris total du droit moral des artistes.

Les accusations, accompagnant ces reproductions, reprennent les schémas les plus classiques des rejets de l'art contemporain : « culture déracinée et intellectualiste... ; rupture avec la tradition... ; abandon de l'esthétisme... ; gaspillage... ; décentralisation des crédits mais non des choix, des modes centralisés imposent leur loi au détriment des artistes et des populations enracinées... ; les copains d'abord... les commandes publiques d'art contemporain vont toujours aux mêmes, les Buren, Arman, César, etc. ; non appréciation des œuvres par un large public. » (Programme des élections régionales du FN, Ile de France, pp.47-50)

Silence du ministère et solitude des artistes

Cette intrusion du Front national sur un territoire qu'il a jusqu'ici négligé, mais avec des arguments et des actes qu'il a déjà expérimentés dans les villes qu'il gère, n'a pas provoqué dans le milieu de l'art contemporain la solidarité, le sursaut et l'ouverture d'une réflexion qu'on était en droit d'attendre.

L'association nationale des directeurs de FRAC a dénoncé cette campagne. Mais, à notre connaissance, on attend toujours que le ministère et la DAP prennent la parole(1). Les artistes, encore une fois, ne peuvent que remarquer la prudence ou l'incapacité de leur institution de tutelle à intervenir sur le champ de l'art contemporain quand il s'agit de les défendre sur la place publique. Un exemple de cette frilosité est l'absence de toute intervention, de toute aide, ou même d'une présence sym-

bolique, dans le procès qui oppose toujours René Guiffrey et la mairie de Toulon depuis la destruction de sa sculpture, Fontaine-Marine, en juin 1996. Les artistes, confrontés à ces actes de mépris et de censure, se retrouvent seuls (2). Certains, face à la trop lourde responsabilité qui leur échoie, abdiquent et ne portent pas plainte. Comme l'écrit Daniel Schlier (lire ci-contre), voir son œuvre prise en otage, ou détruite, n'est pas un bon coup de pub. Au contraire, c'est être soumis à une interrogation angoissante où la légitimité de son propre travail est minée. C'est également endosser seul une responsabilité qui devrait être collective.

Dénoncer, résister et autres risques

Faire savoir et dénoncer sont les premiers pas qui nous incombent. Initier une démarche collective permettrait d'ouvrir une réflexion non seulement sur les ripostes à inventer mais aussi sur les engagements possibles. Car il faut réussir à contourner le piège tendu qui est de se retrouver dans le positionnement bien connu de devoir se justifier inlassablement face aux outrances du F.N.

Certaines positions énoncées récemment ne sont pas recevables. On ne peut pas accepter que quelques acteurs institutionnels de l'art contemporain répondent benoîtement que « soutenir l'art contemporain, c'est résister ». On résiste à bon

compte et on se décerne des brevets de vertu. On oublie que « soutenir l'art contemporain » est simplement la mission pour laquelle on est payé, même s'il devient difficile de l'exercer. Si résister est une telle atrophie du sens du devoir civique, c'est une preuve de grande confusion et oublier que le mot résister ne se conjugue pas avec le mot, réserve, mais avec celui de risque.

Le mot risque a également été énoncé. Fort bien, l'art contemporain, c'est le risque et l'audace. Ce n'est pas nouveau et la vitalité de l'art contemporain n'est pas une réponse politique. Elle n'évite pas non plus de poser les questions suivantes : Quel risque ? Quelle audace ? Pris par qui et vis à vis de qui ? Quel impact social et politique a aujourd'hui l'art contemporain ? Quels liens a-t-il tissés avec la population ? Peut-être l'audace serait d'ouvrir ces questions et d'arrêter de se payer de mots qui cachent notre incapacité à communiquer et à convaincre. Peut-être nous (artistes, institutionnels, critiques et marchands) constaterons que nous ne savons pas répondre à ces questions et que nous avons beaucoup à apprendre. Un peu de modestie et beaucoup de réflexion collective ne nous feraient pas de mal.

Une initiative récente a été prise par le CAAC (Collectif Aix Art Contemporain). Il vient d'organiser une manifestation, regroupant 60 artistes contemporains, sous l'appellation « l'art dégénéré ». On peut s'interroger sur ce titre. Le choc recherché, s'il est compréhensible pour le cénacle de l'art contemporain, est-il adroit pour s'adresser au grand public non averti, dont on oublie trop souvent l'ignorance totale de l'histoire de l'art moderne ? La restitution d'une histoire et son déplacement temporel pour couvrir des pratiques et des attitudes contemporaines est un outil à double tranchant. Autodésigner des œuvres comme « art dégénéré », sans donner la possibilité d'une lecture décalée, c'est prendre le risque d'une identification primaire, d'une banalisation et non d'une contestation. Aucune ironie ne peut légitimer l'emprunt pervers d'une terminologie fasciste pour qualifier et présenter notre propre travail.

Ile-de-France, désinformation

Le programme du Front national pour les élections régionales en Ile-de-France reproduit deux œuvres :

- une sculpture de Mark di Suvero et un dessin non identifiable. La photographie de la sculpture de Mark di Suvero est accompagnée de ce commentaire : « Un art en rupture avec la tradition (ici devant les Invalides). Coût pour le contribuable : plusieurs milliers de francs. » Faux : l'exposition de ces sculptures était une opération de mécénat.

- le dessin, dont on ne connaît pas l'auteur, est reproduit dans un encadré intitulé « L'affaire », et sous-titré, « Le F.R.A.C. », avec le texte suivant : « Les F.R.A.C. (Fonds régionaux d'action culturelle) [sic!] sont financés par les conseils régionaux et les collectivités locales. On pourrait imaginer que leurs acquisitions ne sont pas les mêmes en Alsace qu'en Ile-de-France. Or il en va tout autrement. Il y a bien décentralisation des crédits, mais non des choix. Des modes centralisés imposent leur loi au détriment des artistes et des populations enracinées. Ainsi ce "splendide" dessin a valu à son auteur une récompense de 55.000 F. Et ce avec l'argent du contribuable. »

Renseignements pris, ce dessin n'appartient pas au FRAC Ile-de-France.

Rejets de l'art contemporain

C'est également négliger les angles d'attaque choisis par le Front national qui dévoie opportunément le douteux débat sur l'art contemporain de ces dernières années. Les arguments, dont ces brochures électorales s'emparent, balayent largement l'ensemble des rejets et énumèrent pêle-mêle : « le métier perdu », le coût pour la collectivité, les valeurs morales et esthétiques, la défense du patrimoine.

Que le FN les ponctue d'« identité », « de tradition historique et culturelle » et prône « une culture enracinée », rappelle clairement où sont ses attaches et ses préférences. Mais ce dernier envahit un terrain déjà fortement balisé par un certain nombre d'hommes politiques. Les arguments que le député de la Creuse, Jean Auclair (RPR), a brandi contre une commande publique et le centre d'art de Vassivière ne sont pas différents. Ceux donnés par Henry Israël (PS), adjoint à la culture de Fresnes, pour remettre en cause l'existence du centre d'art, sont également symptomatiques d'un état d'esprit et d'un état des lieux déplorables (3). Les exemples fourmillent, où les élus s'arrogent le droit d'intervenir confondant responsabilités financières et compétences, espace artistique et espace électoral.

Les soutiens s'effritent hors du monde clos de l'art contemporain. Et, il faut le dire, s'en prendre à l'art contemporain n'a aucun coût politique et flatte le « populisme », si cher au FN.

L'absence de médiation

Une véritable remise à plat, sans préjugé, doit être menée. Elle devra prendre en compte que c'est au point de contact entre œuvres contemporaines et espace public (soit pour des commandes publiques, des œuvres appartenant aux FRAC ou encore des expositions dans des centres d'art) que naît le type de discours repris, amplifié et détourné par le Front national. Ignorer que cette confrontation entre deux mondes étrangers, celui du grand public et celui de l'art contemporain, puisse être explosive, c'est ne pas vouloir s'interroger sur le point aveugle de la politique des arts plastiques : la faiblesse de la médiation, si ce n'est son absence (4).

Il devient urgent que notre administration de tutelle emboîte le pas de Madame la ministre de la Culture lorsqu'elle dit sa volonté « d'établir l'obligation publique d'offrir la création à l'ensemble des Français » (5) et ne satisfasse pas des effets d'annonce. Repenser une politique des arts plastiques nécessite un renversement : substituer la politique au service des artistes par une politique du public / des publics, ou du moins trouver un juste équilibre entre soutien aux artistes et médiation. L'assurance, que cette préoccupation sera

devenue centrale, apparaîtra dans les jeux automatiques du langage lorsque, à l'appellation appropriée trop souvent entendue, « nos artistes », se substituera celle de « nos publics ».

Nécessité de créer un réseau

Car si le milieu de l'art contemporain continue à se nourrir de ses propres pratiques d'exclusion, il restera le maillon faible de la création en France. Non pas que la création n'y soit pas vivante et diversifiée. Mais on est bien obligé d'admettre que les solidarités dans le milieu de l'art contemporain existent peu et que les alliances conclues au service des carrières segmentent et atomisent à tel point les individus que toute approche collective devient périlleuse. Sommes-nous donc incapables de nous réunir, de nous structurer et de créer les réseaux nécessaires pour faire entendre notre voix ?

Il est urgent de constituer ces réseaux pour dénoncer clairement les attaques du Front national. Mais aussi, pour recueillir l'information (il est par exemple dommageable actuellement de ne pas disposer de la liste complète des œuvres reproduites par le FN), la faire circuler, soutenir ceux qui se retrouvent en première ligne et se donner les moyens et les méthodes pour faire front.

Renaud Auguste-Dormeuil,
Claude Briand-Picard, Chloé Coursaget,
Jacques Farine, René Guiffrey,
Gottfried Honegger, Véronique Joumard,
Christian Lapie, Thierry Mouillé,
Frédéric Ollereau, Antoine Perrot,
Serge Plagnol, Daniel Schlier.

1. Mme Trautmann a enfin tenu une conférence de presse le 8 juin 1998 (voir revue de presse)

2. L'école nationale supérieure des arts décoratifs de Strasbourg a publié un communiqué de presse dénonçant cette campagne et soutenant les artistes.

3. Lettre de M. Auclair, publiée dans L'Info Noir/blanc, n°5, fév. 97; voir également le même numéro pour la polémique sur le centre d'art de Fresnes.

4. Nous en avons un nouvel exemple avec l'exposition de l'atelier Van Lieshout à Rabastens (Tarn) et sa censure par le maire (PS) de la commune, le 8 juin 1998.

5. cf. Politis, 5 février 1998

Catherine Trautmann, le peuple et les artistes

La ministre de la culture, Catherine Trautmann, a déclaré lundi 8 juin : « La culture est plus que jamais la cible du Front national. Les arguments et les méthodes qu'il mobilise contre les artistes et les structures de diffusion sont inacceptables : appropriation du patrimoine identitaire, rejet de la création contemporaine, désignation des artistes à réduire au silence. La tentation démagogique du FN d'opposer le peuple aux artistes et l'exhortation de l'identité patrimoniale contre la création nous renvoie à l'une des périodes les plus sombres de notre histoire. Cette situation appelle une grande vigilance et la mobilisation de tous les élus républicains, également attachés à la valorisation du patrimoine culturel et au renouvellement de ses formes et de ses esthétiques » La ministre propose de « recueillir tous les faits, toutes les déclarations portant atteinte à la liberté de création et de diffusion ».

Le Monde - 10 juin 1998

F.N. contre l'art contemporain

Le groupe Front national a déposé deux amendements devant le conseil régional [Rhône-Alpes], à la mi-avril, rayant des crédits culturels. Le premier s'en prend à l'art contemporain [...]: « Dans le domaine des arts plastiques, sont baptisées "art contemporain" des "choses" dont la raison d'être est la dénsion, la provocation, le rejet du réel, l'exploitation du snobisme, le copinage institutionnalisé »

Le Monde - 10 juin 1998

Appropriation et banalisation

Certains se sentent mal à l'aise [...] une majorité silencieuse s'interroge : Nike a-t-il sacrifié les valeurs républicaines sur l'autel du marketing footballistique ? [...] Pour promouvoir son parc installé sur le Parvis de la Défense, Nike utilise un graphisme, des slogans et un ton qui ne sont pas sans rappeler ceux de la propagande des dictatures fascistes. [Une affiche] propose dans une perspective orangée l'Arche de la Défense traversée par un ballon. [...] Sa représentation publicitaire l'apparente aux pavillons du III Reich et de l'URSS stalinienne installés à Paris lors de l'exposition internationale de 1937. [...] Sur une deuxième affiche affublée du slogan « Liberté pour les footballeurs », la tête sculptée d'Eric Cantona adopte une pose fière. Les couleurs, les proportions, la composition de l'affiche rappellent la couverture du catalogue de la Mostra della rivoluzione fascista organisée en 1932 à Rome. A l'époque, le profil était celui de Mussolini et le slogan « Du-ce, Du-ce ».

Le Monde - 14-15 juin 1998

Tribune libre

Je suis tous les artistes

Une œuvre de Daniel Schlier a été reproduite dans les tracts électoraux du Front National. L'artiste, qui porte plainte, analyse la situation à laquelle il doit faire face...

Banal

C'est une histoire banale. En ouvrant l'enveloppe envoyée par le F.R.A.C. Franche-Comté, je trouve que la maquette des informations culturelles est de « mauvais goût ». Le style brutal des promotions d'hypermarchés. Même pas d'humour dans la mise en page.

La reproduction de mon tableau est mauvaise. Je ne comprends rien à la pièce de Vilmouth tant la légende est imbécile.

Un regard plus précis, je me rends compte alors qu'il s'agit d'un dépliant de promotion d'un parti aux idées « à secouer après consommation ».

Rien à voir avec l'information culturelle.

Uniquement la banale histoire de la diffamation, servie par la puissance de pensée d'un grille-pain dissertant sur le thème, du soutien « par des associations parasites » à la création contemporaine « alors que tant de nos lavoirs et de nos clochers sont en ruines ».

Nous

Je suis tous les artistes. Pas plus vexé ou honoré qu'un autre dans cette situation, c'est comme gagner dix francs au banco ou rater une marche : cela arrive. On ne décide pas.

C'est bien cela qui me déplaît : toute activité artistique telle que je la comprends est la manifestation d'une décision clairement et librement exprimée, d'une conscience élargie et multiple du monde. Tout le contraire de l'amarrage des consciences à une bitte au fond d'un port en ruine, du mythe de la culture unique, des idées gelées en forme d'iceberg (en montrer une, pour en cacher cinq autres dangereuses).

Plus déplaisant encore ; l'attentisme de certains artistes ayant vécu la même situation : « J'ai une sculpture à finir, ensuite une expo à préparer, tu comprends : pas le temps... ». « Dis-moi ce que ton avocat compte faire et j'envisagerai »

On peut aussi attendre que les icebergs fondent. « Dis donc, tu te fais un sacré coup de pub... » il n'y a aucun mérite à être confronté à la bêtise. La supposée médaille décernée par les naufrageurs de l'esprit ne vaut rien. Elle n'apporte que des ennuis et une perte de temps. J'ai des comptes à rendre à mes collègues, des anonymes de Lascaux à mes étudiants d'aujourd'hui, par mon travail, par la perspective historique et critique que j'entends

interroger.

Nous devons systématiquement répondre à la moindre attaque qui puisse remettre en cause une pensée libre. La moindre hésitation est coupable, la tentation de prendre ces faits avec hauteur et mépris fait le lit d'arguments spécieux et autorise l'imbécillité à prendre part au débat.

S'il est important de dénoncer ces agissements, il est indigne de les exploiter.

Donc ces affaires doivent être réglées par la justice, ce qui reste - à mon sens - une des façons d'éprouver la démocratie.

Pré carré

Soyons clairs, par tolérance ou naïveté nous avons laissé s'installer dans nos ateliers le fameux débat « sur l'art contemporain ».

Il est toujours réjouissant de voir des élus et certains intellectuels débattre de la crise de l'art, de la fin de tout et du début de rien. Ce faisant, ils sacagent nos plantations en ratissant large et, lorsque tout sera dévasté, il se trouvera bien un autre jardin à piétiner.

Tout le monde y trouve son compte ; politiquement, c'est pain béni quelque soit le point de vue adopté ; intellectuellement, cela dispense d'aller visiter les ateliers (on pourrait y rencontrer des artistes !) et économiquement, l'encre coule et les presses tournent. Panem et circencens...

Les artistes survivront à cette situation, l'instinct de survie étant certainement la plus développée de nos compétences, à force de vivre de peu...

Le réel danger réside bien plus dans cette volonté de vouloir limiter un questionnement au champ de l'art contemporain, d'encapsuler une problématique, de désigner une catégorie sociale et professionnelle « hermétique et qui ne vit que de subsides publics ». Nommer un bouc émissaire alors même que la création artistique se constitue et existe par sa prise directe avec toutes les parties de la société.

Ne pas considérer cette qualité - sinon cette nécessité - revient non seulement à reléguer la culture comme activité annexe entre les parcs d'attractions et les stages de pyrogravure dans une société des loisirs. Pire encore : à nier la création.

Alors que les idées politiques et les propositions sociales achoppent, cette capacité des créateurs de rebondir quelque soit la situation, de faire ger-

mer de nouvelles pousses dans l'obscurité me semble être une dynamique mal exploitée - sinon occultée - dans la relation à la Cité. Bien que ne croyant pas à la modélisation des idées, je pense que cette créativité devrait être l'argument d'une relation plus analytique et moins polémique avec le monde politique et intellectuel. Bien sûr un œil critique et la méfiance sont de rigueur...

Banal (bis et fin)

Puisqu'il nous faut penser dans tout les sens avec une tête ronde, il est bon de rappeler ici aux esprits jacobins qu'être en face des « autres » ne fait pas de nous les détenteurs d'une quelconque vérité.

La peinture incriminée ici fait partie d'une série de cinquante intitulée « 50 têtes regardant à gauche et à droite ». A propos de celle-ci, une attachée de la D.A.P me faisait remarquer - avec une acuité et une absence de doute consternantes - que, de la peinture (!) figurative (!!) dans une technique traditionnelle (!!!) - le fixé sous-verre - « c'est louche et réactionnaire ».

Ah, le bon vieux mythe gaullois d'une France résistante qui, d'une main, éradique les méchants peintres collaborateurs et, de l'autre, invente et labellise la modernité via la ready-made et l'installation...

Chers lecteurs ne soyez pas affligés, si pour certains la carte du monde de l'art ressemble à un plan du métro (de Paris), il se trouve dans notre bel hexagone des personnes parlant plusieurs langues et possédant un passeport. À la Délégation, également et elles ont soutenues ce travail malgré les réserves émises régulièrement. Elles se reconnaîtront. Qu'elles soient ici remerciées, ainsi que toutes celles et ceux qui malgré les difficultés privées, publiques, de conjoncture, de fermeture et de manque de moyens ont toujours su par leur désir montrer une œuvre en cours.

En art, comme en politique, il n'est de courage que physique. Et ça c'est moins banal.

Daniel Schlier

Fréquentations

Selon une enquête effectuée en 1997 pour le compte du Ministère de la Culture auprès de plusieurs milliers de personnes, il apparaît que 66 % des personnes interrogées n'ont jamais mis les pieds dans une galerie d'art.

Si le chiffre ne semble pas aussi mauvais que ça (puisque il signifie tout de même que 44 % ont eu au moins une fois l'occasion de visiter une galerie), il n'en demeure pas moins très élevé si on le compare au 5 % de personnes n'ayant jamais assisté à une séance de cinéma.

Evitez tout conflit...

... avec le ministère de la Culture si vous ne désirez pas vivre un cauchemar ! Exerçant sa lenteur et son dédain, le ministère laisse une décision de justice s'enliser.

La décision attaquée

Catherine Pineau était directrice de l'École nationale d'art de Limoges depuis le 1er mars 1980, suite à un concours sur épreuves et sur titres.

Suite à un changement sur les conditions de nomination et d'avancement des directeurs des Ecoles nationales d'art, un avis du 17 octobre 1988 du Délégué aux arts plastiques a déclaré vacant tous les emplois de directeur. Les directeurs en poste ont été invités à faire à nouveau acte de candidature. Catherine Pineau n'a pas été renouvelée dans ses fonctions et a été reversée dans son corps d'origine - professeur des écoles nationales d'art - (arrêté du 8 mars 1989).

Le jugement du tribunal administratif

Catherine Pineau attaque cette décision devant le tribunal administratif de Limoges.

Celui-ci lui donne raison par un jugement prononcé le 22 octobre 1992. Cette décision annule l'arrêté du 8 mars 1989 qui avait eu pour effet de mettre fin à ses fonctions de Directeur de l'École nationale de Limoges.

La conséquence de cette annulation aurait du être la réintégration dans un poste de directeur d'une école nationale d'art et / ou la reconstitution de carrière de Catherine Pineau.

Le ministère de la culture, s'appuyant sur une lecture restrictive du jugement, reconstruit cette carrière pour la période se situant entre l'arrêté annulé (mars 1989) et la date du jugement, octobre 1992, en versant l'indemnité correspondante au manque à gagner. Depuis cette dernière date, Catherine Pineau attend toujours que la décision de justice du tribunal administratif de Limoges devienne effective : mutée d'office comme professeur à l'École nationale d'art de Cergy Pontoise, elle devrait être dans la situation d'un directeur d'école nationale d'art.

Lenteur, résistance, non-décision

La gestion de ce dossier par le ministère ferait, si le rire était encore possible, la trame d'un grotesque vaudeville : résistance de toutes sortes, contradictions, tentatives de règlement avorté, lenteur, conflit interne entre services. Par exemple, cette note du bureau du service du personnel du

2 novembre 1994 qui relève que le contrôleur financier « *outrepasse ses compétences* », « *s'immisce dans la gestion du personnel* » et qui se conclut ainsi : « *Compte-tenu de ces éléments et de la position toujours affirmée par le bureau de gestion, celui-ci ne se considère plus responsable des suites qui peuvent être données à cette affaire* ».

Car affaire, il y a. Effectivement les échanges de lettres et de notes du ministère pour trouver une solution acceptable démontre bien que le jugement n'est pas appliqué dans sa totalité après l'indemnisation arrêtée en 1992. Des solutions seront recherchées, mais jamais mises en œuvre. Le 28 juillet 1994, un courrier interne du Délégué adjoint aux Arts Plastiques indiquait ainsi : « *La réintégration s'impose mais doit se concilier avec des impératifs d'équité et de pragmatisme. [...] Dans ces conditions et pour sortir de cette impasse, je vous propose [...]* » :

1°) *Nommer Mme Pineau directeur d'école nationale d'art et de lui confier une mission déterminée.* 2°) *Lui verser toutes les sommes dues depuis la fin de ses fonctions antérieures en qualité de directeur sous forme d'indemnité différentielle.* »

Cette proposition n'aura pas de suite. Elle réapparaît comme un serpent de mer en décembre 1994, pour se conclure en janvier 1995, sous la plume de la Sous-direction des affaires juridiques, par : « *un règlement amiable pourrait être envisagé par le règlement d'une indemnisation...etc...* ».

Règlement amiable qui s'ennuie quelque part dans un quelconque tiroir. On reste pantois devant les prodigieux efforts déployés pour aboutir à une démonstration d'incapacité à prendre une décision. Un recours a été introduit par Catherine Pineau. Le tribunal administratif de Versailles a été désigné pour connaître de la requête en octobre 1994. Le Ministère de la culture n'a répondu à ce recours, en déposant un mémoire, qu'en juillet 1997. La date du jugement n'est toujours pas fixée.

On attend toujours que la probité et le courage se saisissent de ce dossier

On pourrait considérer ces attermoissements comme le jeu normal de tout conflit où une des parties veut gagner du temps. Mais elle s'accompagne de résistances telles que la difficulté d'obtenir communication de son dossier (par exemple, il faudra dix ans à C. Pineau pour avoir connaissance du

Épinglages

CENSURE

Question : quel courage faut-il à un maire en sa qualité de responsable de l'ordre public sur sa commune pour se débarrasser d'une situation qui ne peut - du moins le croit-il ainsi - qu'être nuisible à son image ? Réponse : aucun. Il lui suffit de prendre un arrêté stipulant telles ou telles raisons et la chose est faite. C'est de cette absence de courage qu'a fait récemment preuve le maire de Rabastens en interdisant la tenue d'une exposition de Joep Van Liesbout. On aurait pu croire depuis le temps que c'en était bel et bien fini de la censure. Que nenni ! Le droit de censure reste l'apanage de nos premiers magistrats qui se font fort ainsi de décider de ce qui est bien et de ce qui est mal. N'est-il pas temps discuter du bien fondé d'un tel pouvoir discrétionnaire, tout particulièrement en matière culturelle ? N'est-il pas inquiétant de voir un citoyen - quand bien même est-il le premier de sa cité - s'arroger le droit de décider "qu'il ne s'agit pas là non d'une interpellation artistique mais d'un acte de provocation délibéré vis à vis des rabastinois et de la société en général" ? L'acte de provocation en question est peut-être bien le sien.

L'épingleur

rapport de l'Inspection générale de l'administration sur l'école de Limoges établi en mars 1988) et de pressions plus perverses liées aux jeux de rôle du milieu de l'art contemporain.

Cette situation ne peut être vécue que comme une double sanction : une mutation d'office et une rétrogradation. Sans oublier que sa carrière artistique, qu'elle mène en coopération avec Jacques Pineau, subit une sanction par ricochet, parce qu'elle ose faire valoir son bon droit.

On brise une carrière, on accumule les pressions de toutes sortes, on dénie le droit de tout un chacun d'exercer des recours contre l'arbitraire administratif et personne ne semble s'en soucier. Il existe, paraît-il, des syndicats d'enseignants. On attend toujours qu'ils se saisissent de ce dossier. On attend encore que le ministère prenne ses responsabilités. On attend surtout un peu de solidarité et le respect des personnes.

Ecoles d'art, suite

Compte rendu d'enquête...

Trois étudiants, C.E.Y. (Cécile Huet, Elise Morilhat, Yannick Bressan), ont décidé de rédiger un questionnaire et de l'adresser aux étudiants de toutes les écoles d'art pour recueillir leurs avis et leurs attentes, afin de les transmettre à la Commission Imbert. Le texte suivant est la synthèse qu'ils ont rédigée en s'appuyant sur les réponses reçues.

La Commission sur l'enseignement artistique s'est formée selon un schéma tripartite : ministère - directions d'école - enseignants. Face à ce trio, la place des étudiants, leurs attentes et leurs demandes méritaient d'être définies. L'avis des étudiants pourrait-il être pris en compte ? Mais ceux-ci ressentent-ils réellement le besoin d'être écoutés ? Sur les 68 écoles d'art auxquelles nous nous sommes adressés, nous avons reçu des réponses de 20 d'entre elles. Que s'est-il passé dans les 48 autres ? Le questionnaire a-t-il été communiqué aux étudiants ? Si oui, il semblerait que peu d'entre eux se sentent concernés. Mais les réponses qui nous sont parvenues (environ 500) justifient que la commission les prenne en compte et s'ouvre au quatrième maillon de la chaîne pédagogique.

D'autant plus que les propos recueillis nous sont apparus particulièrement pertinents et cela malgré une différence de participation selon les années d'inscription dans les écoles. En effet, les étudiants des premières années ont répondu plus largement que les quatrièmes années, qui sont restés silencieux. Ceci est peut-être dû au fait que la quatrième année est celle des échanges; elle est aussi une année tampon entre deux diplômes, pendant laquelle l'étudiant ne s'investit que très peu dans l'école, alors que les étudiants fraîchement arrivés souhaitent tout particulièrement y trouver leur place et manifestent cette envie. Bref, certaines réponses ont retenu notre attention parce qu'elles mettent en exergue l'ambiguïté de certains thèmes quand d'autres font l'unanimité.

Les réponses ambiguës

La question n°9, « Que représente le diplôme pour vous ? », soulève l'ambiguïté du statut du diplôme. La majorité des étudiants y voit à la fois une formalité et un aboutissement. Cette ambiguïté est contenue dans le diplôme lui-même et pas seulement dans la perception qu'en ont les étudiants. En effet, il ne peut être conçu comme une fin en soi : il n'est que le témoin du passage de l'étudiant dans l'école d'art et, au mieux, un élément rassurant permettant de prolonger avec sérénité un travail artistique après avoir quitté la structure de l'école.

Faisant également partie de cette ambiguïté, la valeur du diplôme est interrogée : quelle valeur attribuer à un diplôme national délivré par le ministère de la culture dans toutes les écoles, quand on constate une grande

disparité entre elles ? Un diplôme obtenu dans une petite école ne bénéficie pas, quoique l'on en dise, de la même reconnaissance (auprès d'un éventuel employeur) que celui obtenu dans une école dont la réputation n'est plus à faire. Sans parler d'un diplôme obtenu dans une école qui menace de fermer parce que la municipalité (à laquelle il revient le plus souvent la majorité de la charge financière) ne veut plus ou ne peut plus continuer à la financer. D'autre part, l'inégalité des moyens matériels et pédagogiques mis à la disposition des étudiants crédite ou discrédite d'autant la valeur du diplôme délivré.

Les réponses unanimes

Les réponses unanimes s'articulent toutes autour de la notion d'échanges à laquelle l'idée de l'école est systématiquement rattachée; échanges au sein même des établissements comme avec l'extérieur. Elles nous permettent également d'aborder l'épineux problème de l'accès aux écoles d'art et l'éventuelle création de classes préparatoires.

Classe préparatoire ou première année ?

Lors de la rédaction de notre questionnaire, nous nous sommes interrogés sur le statut de la première année qui nous semblait mal défini : oscillant entre une année propédeutique et une classe préparatoire au cursus à venir. Il s'est avéré que les étudiants eux-mêmes sont partagés sur cette question. Si en première année, ils affirment ne pas posséder suffisamment de recul pour en juger, les autres s'accordent pour dire qu'elle tient,

en effet, le rôle de classe préparatoire. Dans le cas où cette année peut être considérée comme une classe préparatoire, il nous semblait envisageable de la détacher géographiquement du reste de l'enseignement. Ainsi les écoles d'art s'aligneraient sur le schéma des cursus universitaires européens qui sont de quatre ans. Cependant les réponses recueillies à la question n°8 (La première année peut-elle être détachée géographiquement de l'enseignement des autres années ?) ne vont pas dans le sens de cette séparation. Elles expriment même un refus unanime de cette éventualité. On ne peut, d'ailleurs, que s'en féliciter puisque le schéma idéal serait de conserver le cursus de cinq ans en créant parallèlement des classes préparatoires. Celles-ci contrebalanceraient le pouvoir des formations probatoires privées dont le seul critère de sélection est l'argent.

Mais ce cas de figure appelle quelques questions

Quel serait alors le critère des écoles publiques pour choisir leurs étudiants ? Serait-ce la loi du premier inscrit ? « A vos marques, prêts, partez ! » Ou les écoles, dans leur grande générosité, s'engageraient-elles à accueillir tous les étudiants ? Dans cette hypothèse, comment géreront-elles ce formidable flux d'étudiants ? Une autre question s'impose : ces classes préparatoires seraient-elles intégrées ou non aux établissements auxquels elles sont destinées ?

Si chaque établissement ne possède pas sa propre classe préparatoire, il est à craindre que ces classes trouvent de préférence leur place au sein des plus petites écoles. Celles-ci risqueraient alors de perdre leur identité pour devenir l'antichambre des grands

Quelques réponses

Question n°9 :

Que représente le diplôme pour vous ?

- un aboutissement une formalité un plus pour la vie active autres :

- « Le diplôme représente un aboutissement, mais dans la réalité actuelle des écoles, il est devenu une simple formalité. Personne ne sait plus vraiment qu'est-ce qu'une école d'art ? Son rôle ? Son but ? Trop de passivité. »

- « Encore un truc à ne pas perdre. »

- « Une escale »

- « Une mise au point »

- « Une bouée »

- « C'est juste la fin du statut étudiant, quel dommage »

- « Le début d'une consécration »

Quelques réponses

Question n°7 :

Considérez-vous la première année comme une classe préparatoire ?

- « Non, j'aimerais qu'elle soit plus intégrée dans le cursus d'ensemble »

Question n° 10 :

Souhaitez-vous plus d'échanges entre les écoles (en France et à l'étranger) ?

- « Nous sommes à peine au courant de ce qui se passe dans les autres écoles »
- « Oui, fondamentalement »

établissements convoités. Ce cas de figure leur permettrait néanmoins de subsister, car on ne peut nier la fragile pérennité de beaucoup d'entre elles.

Echanges

Le désir de créer de réels échanges à l'intérieur des écoles comme avec les autres écoles est clairement exprimé. Pour Patrick Talbot, si « l'on ne peut pas parler de sections spécialisées dans les écoles d'art [...], cela n'interdit pas toutefois une approche optionnelle, mettant, selon le cas, l'accent sur l'art, le design et la communication. La distinction entre les trois domaines ne signifie pas qu'aucun d'entre eux puisse oublier les principes donnant sa cohérence et son originalité à l'enseignement [...] Des ateliers de recherche et de création (ARC) favorisent les conditions permanentes de rencontres et d'aventures transversales. » (L'Info Noir / blanc, n° 10). Compte tenu du réel cloisonnement constaté entre les différentes sections des écoles, ce point de vue apparaît idéaliste. Parvenir à cette cohérence est nécessaire, elle dépend autant de l'implication des enseignants que celle des étudiants, souvent très individualistes.

Un désir d'échange avec l'extérieur est également exprimé (on note que la question n° 10, « Souhaitez-vous plus d'échanges entre les écoles ? », fait l'unanimité). Les étudiants souhaitent la poursuite des échanges avec les écoles étrangères, mais surtout une augmentation des liens entre les écoles d'art en

France. Ne devrait-on pas commencer par tisser des liens plus serrés entre les différentes écoles dispersées sur le territoire national avant de s'ouvrir à l'étranger ? La France offre un panel d'établissements aux dimensions et spécialités variées dans lesquels les étudiants pourraient, si cela était encouragé, faire des stages. Cela suppose que les petites écoles développent leurs spécialités au lieu d'essayer de proposer le large panorama déjà présent dans les plus grandes structures; ce qui éviterait leur affaiblissement et leur perte de notoriété. Il apparaît également nécessaire que les plus grandes écoles n'hésitent pas à travailler main dans la main avec les plus petites. La réunion de crédits en vue d'actions communes à l'échelle régionale, est envisageable; le quatuor, qui rassemble les écoles de Bretagne, le prouve. En effet, Rennes, Quimper, Brest et Lorient organisent colloques, workshop et rencontres, qui se déroulent tour à tour dans l'un ou l'autre des établissements. Ce fonctionnement suppose avant tout la volonté d'une action commune. Elle nécessite aussi, une véritable implication de la part des étudiants au sein de leur propre école. L'accueil réservé à notre action, comme les encouragements qui ont accompagné certaines réponses, nous laisse entrevoir que certains désirent s'impliquer et sont prêts à agir.

Pour tout contact : C.E.Y.,
Ecole supérieure des arts décoratifs
1, rue de l'Académie - 67000 Strasbourg

Appropriation et banalisation (bis)

La société finlandaise Nokia vient de retirer ses affiches qui, en Allemagne, vantaient une gamme colorée de téléphones portables illustrée par les mots « Jedem das Seine » (à chacun ce qui lui revient) : l'agence publicitaire Gramm de Düsseldorf s'était inspirée du fronton du camp de Buchenwald où ils sont encore inscrits.

Le Monde - 17 juin 1998

« Avi » à payer !

Le tribunal de Paris a condamné, mardi 2 juin, la société Avi à payer 1 million de francs aux descendants de Picasso pour une publicité montrant un portrait à la manière du peintre dialoguant sur les mérites de l'acrylique avec la copie d'un Van Gogh. « L'amalgame entre les œuvres issues du génie créateur du grand artiste et l'activité banale du peintre en bâtiment porte nécessairement atteinte à sa mémoire », ont estimé les magistrats, fins connaisseurs.

Le Monde - 10 juin 1998

Avis d'art à voile

Olivier Tourenc, artiste marseillais, termine la fabrication d'une amoire à voile, objet sur quoi Nicolas Komaroff, audacieux navigateur, tentera de traverser l'Atlantique. « C'est l'essence même de l'art d'être fait pour les autres », estime le jeune créateur, restant à quai.

Le Monde - 10 juin 1998

CAAP

Bulletin du Comité
des Artistes-Auteurs Plasticiens
21, rue Rodier 75009 Paris
Tél. / Fax : 01 44 53 01 69
L'Info Noir/blanc - N° 12
juillet/août 1998

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Profession :

Signature :

 Membre adhérent

Je souhaite adhérer à l'association et recevoir son mensuel L'Info Noir/blanc, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs par chèque.

 Membre bienfaiteur

Je souhaite soutenir l'action de l'association et recevoir son mensuel L'Info Noir/blanc, je joins donc un chèque d'un montant supérieur à 250 francs.

J'autorise l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

Je n'autorise pas l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

 Personne morale adhérente

Nous souhaitons adhérer à l'association et recevoir son mensuel L'Info Noir/blanc, nous joignons le règlement par chèque de notre cotisation annuelle de 600 francs.

Adressez vos règlements au Caap - 21, rue Rodier - 75009 Paris - A l'ordre de : Caap - Comité des artistes-auteurs plasticiens

Brèves

Une dégustation poujadiste

Au 46 rue du Faubourg Saint Antoine (Paris 12), un grand calicot recouvre la façade d'un immeuble vide, en attente... Sur ce drapé de pure communication se lit le texte suivant :

« -L'immeuble sera préservé et rénové avec la supervision des Bâtiments de France.

- Cela ne sera pas une discothèque mais un restaurant de 250 places.

- Plutôt que de créer un musée avec l'argent des contribuables, qui sera un gouffre financier de plus, ne vaut-il pas mieux créer 120 emplois.

- Il faut se faire une raison le Faubourg Saint Antoine change inéluctablement et s'adaptera au 3ème millénaire quoi qu'il en soit.

La direction du restaurant »

Cette sauce pourrait être anodine et fade comme la cuisine industrielle congelée qu'ingurgiteront les 250 convives de ce nouveau temple du gosier. Cependant, elle charrie magnifiquement un collage des stéréotypes les plus éculés. Un véritable nappage poujadiste.

Pour satisfaire à la dégustation, souvenons nous en premier que le quartier du Fbg Saint Antoine était par tradition le foyer des artisans du meuble, quand il n'était pas le foyer des révoltes du Paris ouvrier. Puis dans les années 70-80, les artistes occuperont les locaux laissés vacants par les artisans, avant d'être chassés par les promoteurs.

Quartier donc sensible, où l'histoire a du caractère. Caractère, que notre direction du restaurant, ne méconnaît pas et qui donne le premier argument de leur charade : le caractère architectural sera préservé, vous avez reconnu le mot patrimoine. Notre deux réconforte le bon père de famille qui sommeille dans chaque parvenu nouvellement installé dans le quartier : nous veillerons à votre calme; pas de discothèque, pas de bruit, pas de jeunes, nous partageons les valeurs bourgeoises. Nous les connaissons si bien ces valeurs que notre trois est la défense du contribuable et le rejet de l'Etat qui crée et soutient d'inutiles projets culturels. Vous reconnaîtrez au passage les sous entendus : un musée ne crée pas d'emploi; l'art et la culture sont des gouffres financiers qui ne nourrissent pas son homme et qui risqueraient d'empêcher la venue luxuriante du monde néolibéral.

Notre tout, que vous devinez en additionnant patrimoine, valeurs bourgeoises, défense des contribuables, haine de la culture et l'inéluctabilité de l'avenir libéral, est le nom du restaurant et de ses promoteurs. Vous ne trouvez pas. C'est normal, la raison et l'adaptation au 3ème millénaire ne se signent pas; ils se partagent comme les emplois à temps partiel. Et les propos poujadistes, ainsi que le profit, doivent rester anonymes. C'est sans doute une leçon de cuisine !

Précisions

A la suite de notre article paru dans le N° 11 de l'Info Noir/blanc, concernant l'école d'art de Cambrai, Monsieur Pierre Cochard, directeur-adjoint, nous fait parvenir quelques précisions.

Monsieur le Directeur,

Suite à la parution d'une information intitulée « à propos de l'école d'art de Cambrai » dans le N° 11 page 8 de l'Info noir/blanc, je vous prie de bien vouloir prendre en compte le correctif suivant :

Les rencontres entre la ville de Cambrai et l'Etat - DAP, IGEA, DRAC ont abouti :

- d'une part, à préciser les intentions de l'Etat de s'engager, à terme, pour le financement des écoles d'art à hauteur de 30 % des budgets (proposition incluse dans le pré-rapport de la commission nationale sur les enseignements artistiques) et du souci de l'Etat de maintenir l'intégralité du réseau des écoles.

- d'autre part, à l'engagement d'une implication financière supplémentaire sur le budget de l'école de cambrai dès l'exercice 1998 (engagement significatif mais encore éloigné des 30 %)

Partant de ces deux points, la ville de Cambrai a pris la décision d'autoriser l'organisation des sessions (Mai et Septembre) d'admission pour l'année universitaire 1998/1999.

Ces deux prises de positions, de l'Etat et de la ville, sont claires et constituent des engagements concrets et réciproques.

Rien ne permet de pré-supposer ou d'émettre d'autre hypothèse que la poursuite du cursus design graphique de l'école, de son projet et de

Le Caap est une association créée dans un but d'intérêt général, pour la défense et la promotion de l'activité professionnelle d'artistes auteurs plasticiens, notamment pour toutes les questions relatives aux droits de propriété artistique applicable aux plasticiens ainsi que pour tous les problèmes concernant le régime juridique de ces artistes (censure, contrats/galeries, maison des artistes...). Le Caap est une organisation professionnelle créée par et constituée d'artistes plasticiens et de personnes impliquées dans le milieu de l'art et dont les motivations sont : la diffusion d'informations, la valorisation et la défense des intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs plasticiens, en dehors de tout débat esthétique.

L'Info Noir/blanc - Mensuel

ISSN 1277-166X - Dépôt légal juillet 98

Achévé de rédiger le 7 juillet 98

Bulletin du Comité des artistes-auteurs

plasticiens - Caap - 21, rue Rodier

75009 Paris - Tél. / Fax : 01 44 53 01 69

Directeur de publication :

Jacques Farine - Rédactrice en chef :

Chloé Coursaget - Conception

graphique : Bruce Clarke

Comité rédactionnel :

Catie de Balmann, Chloé

Coursaget, Jacques Farine,

René Guiffrey, Frédéric

Ollereau, Antoine Perrot,

et... l'épingleur.

son développement dans le cadre des suites qui seront apportées aux propositions de la commission nationale.

Propositions dont je pense sincèrement qu'il est essentiel, et du devoir de toutes instances et publications attachées aux écoles d'art et à leur développement, de soutenir, d'appuyer, d'encourager. Il en est de l'avenir de toutes les écoles.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'accepter, monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre Cochard

Professeur, Directeur Adjoint